



IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité de formation : pharmacie niveau 1	Niveau d'études : A
Intitulé du cours : LEGISLATION PHARMACEUTIQUE	Nombre de crédits ECTS :
Nombre de périodes : 40	Code : N°UF 654-2

DESCRIPTION
<p><b>Prérequis :</b></p> <p><b>en sciences naturelles et microbiologie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ situer correctement les principaux organes du corps humain sur un schéma ;</li> <li>◆ expliquer au moins deux fonctions générales du corps humain et leur dysfonctionnement ;</li> <li>◆ citer et justifier des mesures de prophylaxie face à une activité professionnelle donnée ;</li> <li>◆ citer et expliquer trois interactions possibles entre les règnes végétal et animal</li> </ul> <p><b>en physique-chimie :</b></p> <p>à partir d'une situation problème relevant du domaine de l'assistant pharmaceutico-technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ mobiliser les outils adaptés à la résolution de problèmes ;</li> <li>◆ résoudre le problème ;</li> <li>◆ interpréter les solutions obtenues</li> </ul>
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>L'étudiant sera capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ d'expliquer et d'appliquer la législation relative à la prescription d'une préparation magistrale : libellé de l'ordonnance, obligations légales en matière de libellé simplifié d'une part et législation en matière d'étiquetage d'autre part ;</li> <li>◆ d'expliquer les principes de l'organisation d'une officine et de la gestion du stock, y compris la réglementation en matière de conservation des médicaments ;</li> <li>◆ de situer son niveau de responsabilité dans son environnement professionnel en référence au cadre légal.</li> </ul>
<p><b>Contenu du cours :</b></p> <p>Descriptif de la fonction d'un APT            Ordonnance (légalité, validité, conservation, délivrance différée, reçu)            Préparations magistrales et officinales (abréviations, étiquetage)            Rangement des médicaments, réception d'une commande            Bonnes pratiques officinales            Organisation de l'officine</p>
<p><b>Bibliographie :</b></p> <p>My Quality Assistant (CDSP-APB)            Guides de bonnes pratiques officinales (AFMPS)            Le Formulaire Thérapeutique Magistral 2010 (AFMPS)            Tarif des spécialités pharmaceutiques édité par l'APB (2012)</p>

**Statut du cours** : Obligatoire

### PERSONNEL ENSEIGNANT

Mme Hautecler Anne-Catherine

### METHODOLOGIE

Un syllabus est distribué aux étudiants mais les notes de cours sont insuffisantes pour la réussite de l'examen. Elles doivent être complétées par les explications données oralement au cours.

### MODES D'EVALUATION

Les étudiants sont interrogés par écrit lors de l'examen final organisé lors du dernier cours.

Il portera sur les capacités terminales suivantes :

*Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :*

♦ *d'identifier les signes conventionnels d'une ordonnance ;*

♦ *d'étiqueter des préparations magistrales en ayant la liste des toxiques à disposition ;*

*Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la justification des réponses et des exemples choisis.*

D'autre part, une interrogation formative est prévue.